

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 54 (1918)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

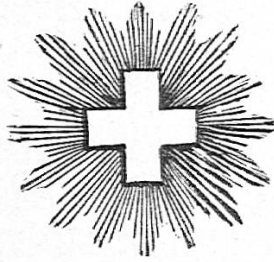
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIV^{me} ANNÉE

N^o 7
Série A



LAUSANNE
16 février 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *L'école et la vie.* — *La décision vaudoise.* — *De l'économie des forces dans l'horaire scolaire.* — *L'enseignement du français en deuxième année du degré inférieur.* — *Revue des idées : Encore l'éducation nationale.* *Le respect.* — *Variété : La vocation de Jules Bernon.*

L'ÉCOLE ET LA VIE

Nous vivons dans l'attente de modifications profondes dans la vie politique et économique du monde civilisé. Comment l'école va-t-elle évoluer pour préparer le citoyen et le travailleur de l'avenir ?

La guerre actuelle a éveillé l'esprit démocratique chez les belligérants et chez les neutres. D'une part, les peuples épouvantés du désastre sont bien décidés à ne plus laisser à leurs gouvernants l'entière direction de leurs destinées ; d'autre part, les maîtres de l'heure, effrayés de leur responsabilité, sentent le besoin de la partager et de s'appuyer sur leurs peuples respectifs. Ces deux courants : l'un ascendant, l'autre descendant, tendent tous deux au développement de la souveraineté populaire.

En conséquence, l'insuffisance notoire de l'éducation civique de la jeunesse, à l'heure présente, deviendra de plus en plus un danger si l'école n'y porte pas un remède énergique.

Il faut que l'école prépare l'enfant pour la vie, il ne faut pas qu'elle soit une bibliothèque dont la porte s'ouvre sur une salle d'examens.

Pour que l'école réussisse dans sa tâche, il faut qu'elle ait de bons maîtres et de meilleures méthodes. Si l'on veut que le recru-

tement du corps enseignant soit satisfaisant, il faut que sa situation matérielle soit au moins égale à celle des autres professions qui demandent une préparation et des sacrifices équivalents.

Ce n'est pas le cas dans la plupart de nos cantons, où l'on n'a pas encore vraiment compris toute l'importance de l'école primaire. Le grand public ne voit que l'instruction qu'elle dispense à la jeunesse. Il ne tient pas assez compte de sa tâche éducative; or, c'est surtout cette tâche qui nécessite des caractères d'élite. Ce sont les instituteurs qui forment les citoyens et les travailleurs de demain. On leur confie des milliers d'intelligences neuves, de mémoires vierges, de caractères plastiques sur lesquels l'école mettra une empreinte indélébile. Aussi, si l'on y réfléchit bien, le choix d'un bon instituteur est autrement important que celui d'un professeur, parce que celui-ci enseignera à des caractères déjà formés, ou capables de réaction. Le premier construit la maison ou du moins il s'y efforce; le second ne fait guère que la meubler.

En vertu du précepte qui veut que l'exemple soit plus efficace que le prône, il faut que l'instituteur donne l'exemple d'un bon citoyen intéressé aux affaires du pays, libre d'y prendre part et de manifester son opinion. Ce n'est pas encore le cas, surtout dans certains de nos villages où non seulement l'activité politique d'un instituteur est vue de mauvais œil, mais où on lui conteste souvent le droit de s'occuper des affaires communales parce qu'on le considère comme un subordonné et un étranger. L'instituteur n'est qu'un demi-citoyen, comme il n'était, il y a quelques années encore, qu'un demi-soldat. Ses élèves eux-mêmes en ont le sentiment et cela diminue son autorité civique. Cette situation politique précaire enlève toute valeur éducative à son enseignement du civisme qui en devient si abstrait, si théorique, si loin de la vie, que les fruits en sont inféconds.

Dans sa classe même, le maître n'a ni la liberté, ni le temps nécessaire pour donner à l'éducation la priorité à laquelle elle a droit. Des programmes précis et surchargés, et surtout les exigences d'un jury d'examen mal inspiré, l'obligent à parer au plus pressé.

La « meilleure » méthode n'est pas celle qui formera le caractère, excitera l'initiative et l'activité de l'enfant; la meilleure méthode

est une gaveuse perfectionnée qui permet d'ingurgiter de gré ou de force les plus fortes rations, afin d'épuiser l'abondante nourriture intellectuelle imposée et dont le profit sera mesuré à l'examen annuel.

L'enfant est-il devenu plus habile de ses doigts? plus conscient de ses aptitudes? meilleur observateur de ce qui l'entoure? mieux averti des choses de la vie? Cela n'a guère d'importance : il récite par cœur et sans crocher « l'Helvétie sous les Romains » et « la règle du participe passé ».

Quelle autre façon de juger voulez-vous attendre d'un jury formé de braves gens, sans doute, mais absolument étranger à la tâche qui lui est dévolue?

Si l'examen annuel est nécessaire, ne pourrait-on pas du moins supprimer l'examen oral qui est mal fait et par conséquent ne prouve rien?

Entravée de tous côtés, l'individualité du maître s'efface peu à peu; il ne réagit plus, s'adapte aux exigences, s'abandonne à la routine. Ce n'est plus qu'un fonctionnaire, consciencieux peut-être, mais indifférent. Le feu sacré devient une toute petite flamme que le vent de l'adversité n'aura pas de peine à éteindre, supprimant ainsi la petite lueur d'idéalisme si nécessaire à l'accomplissement d'une noble tâche. Ne cherchez plus dans son œuvre l'élan, l'enthousiasme, la personnalité qui s'affirme et se réalise : La lettre n'est plus vivifiée par l'esprit.

De ce qui précède résulte, nous semble-t-il, la nécessité d'assurer aux instituteurs plus d'indépendance en faisant d'eux des fonctionnaires cantonaux; de revoir les programmes pour diminuer la quantité au profit de la qualité; de supprimer ou de réformer au moins les examens annuels.

* * *

Revenons maintenant à l'enseignement du civisme et voyons ce qu'il sera et ce que nous en attendons. Les réformes que nous avons souhaitées fortifieront l'autorité morale de l'instituteur; elles lui permettront une discipline plus libérale dans sa classe, où il a généralement appliqué jusqu'à maintenant le principe de l'autorité absolue, principe qui ne convient guère à l'éducation des futurs citoyens d'une démocratie.

« Mais, dira-t-on, l'enfance de l'homme est semblable à l'enfance des peuples ; elle s'accommode par conséquent fort bien de l'autocratie ». Sans doute, mais de même qu'on peut presser l'évolution des peuples en les mettant en contact avec d'autres plus avancés, on peut aussi et on doit presser l'évolution spirituelle de l'enfant, afin qu'il soit digne, à sa majorité, des droits du citoyen.

Le *self government* (pourquoi pas autogouvernement ?) est le meilleur moyen de familiariser les écoliers avec leurs droits et leurs devoirs futurs. Ils apprendront à voter, à discuter avec ordre, à présider une réunion. Ils verront le danger que court une démocratie, lorsqu'elle choisit mal ses chefs, ou que le seul mobile est l'intérêt personnel ; ils connaîtront le danger de la brigue, du favoritisme, etc. Le *self government* est une école de liberté, de dignité et de tolérance. Le souci de l'impartialité, la crainte de déplaire, empêchent le maître d'ouvrir la porte de la classe à la vie politique du pays. Pourtant, il introduirait un élément vivifiant s'il ne craignait pas d'exposer les points de vue différents, de caractériser les tendances et les programmes des partis, cela avec la plus parfaite neutralité. Que le maître n'impose jamais une opinion et qu'il s'abstienne de donner la sienne quand il s'agit d'une opinion politique, et personne ne pourra douter de l'objectivité de son enseignement.

A l'école primaire le civisme doit être un cours de morale politique autant ou même plus qu'un cours de droit, et nous préférons qu'on ignore les compétences détaillées de nos tribunaux plutôt que les devoirs du citoyen et de l'électeur.

L'étude de l'histoire devrait tendre davantage à la culture civique de la jeunesse. Dans l'étude des faits, il suffit que l'élève qui sort de l'école primaire ait une vue d'ensemble de notre passé, une idée des époques historiques et de leurs caractéristiques. Il faut renoncer à tout ce qui n'est pas déterminant et se borner à ce qui est indispensable à la formation du citoyen. Trop de manuels d'histoire ont été écrits dans le principal but d'éveiller l'instinct belliqueux de la jeunesse et d'entretenir un orgueil nationaliste qu'il ne faut pas confondre avec l'amour de la patrie. L'histoire s'est attachée à cultiver le soldat beaucoup plus que le citoyen.

Si une telle conception de cet enseignement s'explique dans les pays où l'on sent la nécessité d'exciter le patriotisme du peuple en le glorifiant aux dépens du voisin, parce qu'on n'a pas de moyens plus efficaces, il n'en est pas de même chez nous où l'attachement à la patrie peut être basé sur des fondements plus solides et plus moraux.

Dans nos manuels, les guerres, les conquêtes, les batailles occupent une trop grande place; il faut la diminuer. Il faut réduire aussi l'étude de l'histoire ancienne et celle du moyen âge, afin de récupérer du temps pour préparer l'enfant à la vie active.

L'enseignement de l'histoire tel qu'il est compris n'est pas si éducatif qu'on veut bien le dire. Ce n'est pas la connaissance de l'histoire française qui a fait de la Légion étrangère le plus héroïque régiment de France; et, dans notre chère Suisse, ce ne sont pas toujours ceux qui connaissent le mieux notre histoire qui s'y sont montrés les plus fidèles ou qui ont le mieux maintenu, contre les idées étrangères, celles qui font la base de notre démocratie fédéraliste. Au reste, la culture civique des intellectuels, nous ne sommes pas seuls à le penser, n'est pas de meilleure qualité que celle du simple « primaire ».

L'amour du sol natal tient à l'instinct et au sentiment; l'amour de la patrie demande des raisons morales et matérielles que l'enseignement du civisme doit donner. Un manuel d'histoire suisse doit insister sur la supériorité de notre organisation politique, sur ses tendances démocratiques. Un manuel d'histoire suisse doit créer un esprit suisse et doit attacher la jeunesse à sa patrie beaucoup plus par ses gloires pacifiques et les idéaux qu'elle représente que par des traditions belliqueuses plus ou moins vérifiées.

L'école des temps nouveaux ne doit pas former des érudits; elle ne doit étudier du passé que ce qui peut être utile à l'avenir. Mais l'étude de l'histoire telle que nous la comprenons demande une certaine maturité d'esprit. Aussi pensons-nous qu'il faudrait la réserver au degré supérieur, c'est-à-dire aux trois dernières années de la scolarité primaire.

PAUL MOTTAZ.

LA DÉCISION VAUDOISE.

Nous sommes à la veille de jours décisifs pour l'école vaudoise. La semaine prochaine, le Grand Conseil dira s'il consent aux sacrifices indispensables qu'exige la situation actuelle du corps enseignant. Il dira s'il veut que l'école publique progresse, qu'elle fasse, elle aussi, l'effort nouveau que réclament des circonstances nouvelles (car dans aucun domaine demain ne sera semblable à hier), ou s'il veut qu'elle recule.

Car c'est l'école elle-même qui est en jeu, plus encore que le personnel enseignant; pour qui sait observer, cela ressort à l'évidence d'une foule de faits. Voici, entre autres, les lignes que nous venons de recevoir d'un instituteur du nord du canton :

Depuis quelques années, cela n'allait plus, tout s'était matérialisé. L'école souffrait de cet état de choses; l'instituteur travaillait sans idéal, constatant qu'on se payait de mots à son égard, et que son travail n'était pas apprécié. Heureusement, un revirement semble se produire; et déjà nous oublions le passé et regardons joyeux vers l'avenir. *Nous rentrerons dans nos classes*, mais rajeunis et animés d'un nouveau zèle...

Est-ce la seule perspective d'une amélioration de sa situation matérielle qui fait tenir ce langage à ce bon serviteur du pays? Nous nous portons garant que tel n'est pas le cas. Ce qui lui redonne force et courage, c'est le simple fait que notre autorité exécutive a indirectement, par son projet de loi et l'exposé de motifs qui l'accompagne, invité notre peuple à inaugurer, à l'égard des instituteurs et des institutrices, un régime de justice sociale basé sur une compréhension plus élevée des besoins de l'école et du personnel enseignant.

Au Grand Conseil d'achever le geste. Nous espérons qu'il le fera de telle façon que le bénéfice moral que l'école vaudoise doit en retirer soit porté à son maximum. Dans de précédentes occasions les unes très anciennes, d'autres plus récentes, des mesures excellentes en soi ont été gâtées par les circonstances dont elles furent entourées. Nous souhaitons vivement que tel ne soit pas le cas cette fois-ci, de façon à ce que nous puissions vivre ce spectacle réconfortant d'un corps enseignant rendu aux œuvres d'idéal par la sollicitude des autorités.

ERNEST BRIOD.

DE L'ÉCONOMIE DES FORCES DANS L'HORAIRE SCOLAIRE

L'école nouvelle de Hof-Oberkirch dans le canton de St-Gall, fondée en 1906, a adopté au printemps de 1914 un nouvel horaire de travail qui lui donne jusqu'ici pleine satisfaction. Sur la demande de M. Ad. Ferrière, directeur du Bureau international des Ecoles nouvelles, nous en fournissons ici un bref aperçu.

Notre collaborateur M. Alb. Chessex a rendu compte ici même (Educateur 1917, Nos 23 et 25) d'une expérience analogue faite dans une classe primaire supérieure vaudoise. C'est dire que l'application n'en est pas limitée aux seules Ecoles nouvelles.

Pendant trois ans, nous avons appliqué un programme qui comportait chaque jour une autre branche étudiée durant toute la matinée. Par exemple ainsi :

<i>Lundi :</i>	<i>Mardi :</i>	<i>Mercredi :</i>
Français.	Mathématiques.	Sciences naturelles.
<i>Jeudi :</i>	<i>Vendredi :</i>	<i>Samedi :</i>
Allemand.	Dessin ou Anglais.	Géographie et histoire.

De cette façon toute la matinée était consacrée à une seule branche.

L'enseignement du dessin, comme aussi celui du latin, auquel participent des élèves de différentes classes, étaient et sont encore reportés sur l'après-midi ou sur la soirée. De cette façon il revenait à chaque branche (la géographie et l'histoire étant comptées comme une seule) un sixième du temps total. Toutefois si, pour un motif ou pour un autre, — jour férié par exemple, — une matinée venait à tomber, les maîtres se plaignaient de ne pouvoir rattraper le temps ainsi perdu. Le système avait du bon, on en était content, il réalisait un progrès considérable sur l'ancien. Mais je me suis demandé si le partage de la matinée et la concentration dans un autre sens ne présenteraient pas des avantages plus sérieux encore.

C'est ainsi que nous en sommes venus — en conservant à chaque branche le sixième du temps — à partager de la façon suivante l'horaire de la classe mentionnée ci-dessus :

<i>1^{re} semaine :</i>		<i>2^{me} semaine :</i>		<i>3^{me} semaine :</i>	
avant		avant		avant	
la récréation		la récréation		la récréation	
Français		Sciences		Géographie	
	Mathéma-	naturelles	Allemand	et Histoire	Anglais
	tiques				

Cette fois-ci, chaque classe étudie durant toute la semaine deux branches. Ce qu'elle travaille le lundi avant la récréation, elle le travaille toute la semaine ; il en est de même pour la branche qu'elle travaille après la récréation. Elèves et maître savent donc chaque lundi qu'ils se limiteront durant toute la semaine à deux domaines. Le maître doit se préparer à fond, mais les résultats le récompensent de son effort. La préparation ne peut être rendue inutile par des circonstances extérieures. Ce qu'il n'a pu utiliser le lundi, il s'en servira les jours suivants. Ce à quoi il n'a pas pu parvenir un jour, il peut et doit y parvenir les

autres jours. De cette façon il lui reste aussi du temps pour les élèves plus faibles, qui travaillent lentement. Sa propre personnalité est mieux mise en valeur et celle des élèves forts ou faibles peut être mieux prise en considération. Il a l'occasion de les observer plus longtemps de suite. Il peut leur mesurer d'une façon graduée la quantité des devoirs sans perdre de vue le but à atteindre.

Lui et les élèves dominant jusqu'au samedi un sérieux champ de travail, sur lequel ils peuvent jeter un coup d'œil d'ensemble. On peut consacrer une partie du samedi à une révision orale ou écrite. Les élèves doivent nous rendre compte des résultats de leur travail hebdomadaire. On découvre très tôt si un maître s'appuie sur l'attention mécanique, extérieure et artificielle, ou s'il sait mettre en jeu celle qui est intérieure, émotive et naturelle.

Et puis il est possible d'obtenir des élèves des efforts à longue haleine. Au lieu de changer de sujet 30 à 40 fois par semaine ou 3 à 400 fois par trimestre, de faire chaque fois l'effort de mise en train, pour s'arrêter net quand une fois on est bien lancé, on a le moyen d'approfondir son sujet. On peut bien admettre qu'il y a cinq à dix minutes de perdues au début de chaque nouvelle leçon jusqu'à ce que la mise en train soit obtenue de toute la classe. Plus les impressions de la leçon précédente auront été profondes et tenaces, plus il sera long de provoquer l'oubli forcé et de rassembler les esprits pour l'heure nouvelle. Qu'on multiplie ces 5 ou 10 minutes par le nombre des leçons que comporte une semaine — soit 30 à 40 — et l'on mesurera la perte de temps et d'énergie qu'entraîne le vieux système. On découvrira qu'il représente une méthode de travail tout à fait contraire à l'économie bien entendue. Il émousse finalement les énergies. La discipline en est rendue plus difficile; une partie de la force du maître doit être consacrée à la police de la classe.

Mais surtout les élèves ne parviennent pas à se connaître eux-mêmes. Ils en viennent à quitter l'école sans savoir dans quel genre de travail ils sont capables de fournir un effort soutenu. Et n'est-ce pas l'effort soutenu qui importe par dessus tout dans le travail humain? L'orientation professionnelle ne doit-elle pas se fonder précisément sur cette capacité d'effort.

L'horaire éparpillé provoque un travail nerveux, superficiel et déplaisant. La matière à parcourir devient l'objet unique des pensées, elle est érigée en idole; l'être humain n'est plus qu'un instrument. Avec l'horaire hebdomadaire, les élèves rencontrent dans leur travail le repos d'esprit, la concentration, l'approfondissement, la connaissance de soi et la confiance en soi dont ils ont besoin; ils sont, en face du maître, comme des êtres humains, des cerveaux pensants. Qu'on essaye de se représenter ceci: passer toute une semaine à étudier un seul drame, à converser avec un seul poète; approfondir une seule et même période historique; embrasser du regard un même pays ou un même groupe de pays; se mouvoir dans l'atmosphère d'une même langue étrangère; avoir le temps de faire des observations de sciences naturelles, des expériences, des excursions; enfin borner son effort à un seul chapitre de mathématiques embrassé tout entier: combien les impressions ne seront-elles pas plus profondes, combien plus tranquillement ne pourra-t-on pas les rattacher aux notions déjà assimilées! L'édifice spirituel tout entier en sera plus solide et le jeune homme plus conscient de lui-même. Il nous est arrivé bien souvent qu'au bout d'une semaine des élèves sont venus

nous demander si l'on ne pourrait pas continuer à traiter le même sujet la semaine suivante. Un maître, fût-il de capacité et de volonté moyennes, n'éprouvera pas trace de fatigue dès qu'il aura réussi à entraîner ses élèves au travail.

Au début, nous pensions que si une même branche ne revenait que toutes les trois semaines, la mémoire risquerait d'en éprouver un déchet trop fort. Nous avons donc introduit, pour certaines branches qui reposent sur un fond de mémorisation considérable, comme les mathématiques et les langues étrangères, une leçon supplémentaire hebdomadaire. Mais bientôt nous avons reconnu que cette heure de plus était superflue, précisément parce que les impressions vont plus profond.

Notre temps de travail dure sept quarts d'heure. Nous avons aussi essayé de l'étendre à deux heures pleines, mais nous y avons renoncé. Nous avons obtenu les résultats les meilleurs là où un même maître enseigne au moins deux branches dans la même classe. Il peut alors passer d'un travail à l'autre durant les sept quarts d'heure, au moment précis où le premier sujet traité aboutit à une conclusion naturelle. Il peut aussi, s'il le juge à propos, introduire une petite interruption de travail, sans troubler les classes voisines, les élèves ne sortant pas.

Comme vous le voyez, nous partageons la matinée en deux grands blocs de sept quarts d'heure chacun. Une longue récréation les sépare. Elle dure demi-heure à trois quarts d'heure et a un effet très bienfaisant. Maîtres et élèves sortent, lisent, jouent, mangent. Il se produit donc aussi une concentration avantageuse des petites récréations.

De cette façon on obtient pour maîtres et élèves un temps libre homogène. Il n'y a plus de ces nombreux petits fragments de temps perdu. En outre on s'arrange de façon à ce que toutes les trois semaines au moins chaque maître ait une demi-matinée libre durant toute la semaine. Il suffit en effet de lui laisser la moitié d'une matinée pour qu'automatiquement il dispose de cette demi-matinée pendant huit jours. Il pourra donc étudier pour lui-même, entreprendre des excursions ou de petits voyages, bref assimiler. On voit que ce temps libre homogène est un résultat satisfaisant de plus de notre système d'horaire.

Il en est un autre encore. Au lieu d'avoir le soir quatre à six devoirs différents à préparer pour le lendemain, nos élèves n'en ont que deux. Les maîtres peuvent même s'entendre pour se réserver alternativement l'étude tout entière. Il y a donc à cet égard aussi approfondissement et limitation du champ de travail.

Jé le répète : il est très avantageux qu'un même maître enseigne deux branches dans la même classe : il peut alors interrompre l'un de ses sujets au moment psychologique. Il le peut, mais il n'est pas obligé de le faire. — Notons en passant qu'on peut aussi de cette façon ménager une transition entre l'ancien système et le nouveau. Un sujet peut être épuisé en une demi-heure, comme il peut aussi bien l'être en $1\frac{1}{2}$ h. ou $1\frac{3}{4}$ h. Il faut laisser au maître le degré d'initiative voulu, afin que son tact pédagogique puisse lui dicter la meilleure décision à prendre. Et puis comment admettre qu'à un enfant de sept ans et à un jeune homme de dix-sept, par exemple, conviennent des leçons de même durée? Leur puissance de travail n'est-elle pas bien différente? L'uniformisation ne tend-elle pas à la mécanisation de la vie spirituelle? Et ne faut-il pas nous élever avec énergie contre cette mécanisation?

C'est afin de ménager ce libre jeu de l'initiative du maître, tout en tenant compte des exigences de l'organisation de l'école entière, que nous avons établi la grande récréation générale au bout de deux heures de leçons, c'est-à-dire après sept quarts d'heure. Dans son ouvrage sur les leçons de quarante minutes, le recteur Keller recommande d'alléger avant tout le programme quotidien; il affirme qu'au gymnase de Winterthour les leçons de courte durée ont donné de bons résultats et qu'on a pu accroître le total du temps libre sans constater aucune perturbation découlant de ce mode de procéder. Il s'appuie aussi sur des études d'autres psychologues portant sur le coefficient de fatigue. Il me paraît que ces constatations n'infirmen en rien la valeur de notre système. Au lieu de mesurer la fatigue — qui peut être due aussi bien à l'influence d'un maître agité et nerveux — ne faudrait-il pas prendre comme critère la capacité d'effort des élèves? A ce point de vue, il est frappant de constater que chez nous on travaille régulièrement sept quarts d'heure de suite sans récréation, même sans changer de branche.

J'estime que nous sommes allés dans la concentration de l'horaire de travail aussi loin qu'il était possible d'aller en tenant compte des examens, dont les exigences sont toujours là. Sans cette préoccupation, j'irais volontiers plus loin encore dans cette voie où se révèle l'application de la formule bien connue de l'économie : « Le plus d'effets utiles pour le moins d'efforts inutiles. »

Hof-Oberkirch, 5 décembre 1917.

HERMANN TOBLER.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN DEUXIÈME ANNÉE DU DEGRÉ INFÉRIEUR

(Rapport présenté à la Conférence du district de Vevey, le 10 novembre 1917.)

La langue maternelle a toujours été considérée comme une branche essentielle de l'enseignement. A un moment donné même, elle résumait, avec le calcul, tout le programme. Savoir lire et écrire sont évidemment les parties essentielles de la connaissance de toute langue, mais comprendre et savoir parler ne le cèdent en rien comme importance. Atteindre ces quatre buts, c'est-à-dire *comprendre, parler, lire et écrire* sa langue maternelle, tel est l'effort auquel tend l'école dans l'enseignement du français.

* * *

En ce qui concerne le premier point : **comprendre sa langue**, l'enseignement n'aura qu'à compléter ce que la maison paternelle et le milieu auront fait avant que l'enfant entre à l'école. Ce travail n'en sera pas moins important, car, à sept ans, le nombre de mots et d'expressions que l'enfant connaît est encore bien restreint, et il faudra viser à l'augmenter le plus possible. L'enseignement dans son ensemble concourra à cette fin, si l'on a soin en toute occasion de faire connaître, en même temps que les choses, les mots qui y correspondent, et si l'on prend garde d'expliquer tous les mots nouveaux qui se présentent au cours des exposés ou des lectures. Ce travail pratiqué avec persévérance pendant toute la scolarité enrichira singulièrement le bagage intellectuel de l'enfant au point de vue des idées et de leur expression.

En second lieu, l'école doit **apprendre à parler** à l'écolier. Autrefois, on faisait des exercices spéciaux de langage, d'élocution. C'était le temps du catéchisme, des récitations par cœur. Aujourd'hui que ce temps n'est plus qu'un souvenir, l'élève a beaucoup plus l'occasion de parler et d'employer son propre langage. Les exercices particuliers deviennent donc superflus, toutes les leçons orales étant des exercices de langage. Seulement, et c'est là le point important, pour que ces leçons soient vraiment profitables, le maître doit veiller constamment à ce que l'élève s'exprime d'une manière correcte, claire et précise.

J'ai dit aussi que l'enfant devait **apprendre à lire** sa langue maternelle. Dire que l'école doit apprendre à lire aux écoliers paraît aujourd'hui une banalité. C'en est une, en effet, si l'on entend par là la connaissance pure et simple des signes graphiques, le mécanisme, en un mot. Mais si l'on croit que, loin de s'arrêter à la forme extérieure, la lecture doit aller au sens des mots, pénétrer la pensée des auteurs, analyser leurs idées, on s'apercevra bien vite que ce n'est pas une chose si commune. La lecture courante est indispensable, tout le monde le sait, mais elle n'est qu'un commencement. Pour que la lecture devienne réellement profitable, il faut qu'elle soit expliquée et analysée. Ainsi seulement, elle peut devenir un moyen puissant de développement intellectuel.

L'art d'**écrire** dépend de toutes les activités de l'école. On peut le diviser en deux : *l'écriture* proprement dite et *l'orthographe*. Je ne retiendrai que ce dernier point, si complexe et si important.

Il y a deux *orthographes* : l'orthographe d'usage et l'orthographe relative ou grammaticale. La première s'acquiert par intuition, la seconde par raisonnement ; la première s'impose, la seconde se discute. Il faut donc les enseigner d'une manière différente. En ce qui concerne l'orthographe d'usage, je me contenterai d'affirmer qu'il est démontré aujourd'hui que le moyen le plus sûr, le plus rapide d'acquérir l'orthographe absolue des mots, c'est la copie. La dictée, la lecture, l'épellation, peuvent certainement rendre des services, mais ce sont des moyens bien inférieurs à la copie ; c'est pourquoi tout enseignement soucieux de voir progresser les élèves tout en ménageant leurs forces doit entrer résolument dans cette voie.

Quant à la **grammaire**, elle doit aboutir à deux fins : 1° Révéler les faits de la langue pour rendre les élèves plus aptes à la comprendre : c'est *l'analyse* ; 2° établir un certain nombre de règles orthographiques qui mettent l'enfant à même d'écrire sans fautes grossières : c'est la *grammaire* proprement dite. Il est inutile et même irrationnel, à l'école primaire, de séparer l'analyse de la grammaire ; ce sont deux activités qui sont le complément l'une de l'autre. Pour ce qui concerne les règles orthographiques découlant de l'enseignement grammatical, elles seront en aussi petit nombre que possible ; il faudra s'en tenir à celles qui sont indispensables et les exercer dans de nombreux devoirs oraux et écrits. Parmi ces devoirs, un des plus importants et des plus intéressants est certainement la *dictée*. Mais pour que la dictée remplisse bien son but, il faut qu'elle soit préparée, c'est-à-dire lue et expliquée au point de vue des idées ; aussi y a-t-il souvent avantage à prendre comme dictée les morceaux étudiés dans les leçons de lecture. Il faut que les mots difficiles soient copiés et que les cas

grammaticaux soient raisonnés. Cette préparation devra être d'autant plus complète que les élèves sont plus jeunes.

Voilà donc en résumé et d'une façon générale quels sont les buts de l'enseignement du français à l'école primaire, et les moyens généralement employés pour y arriver. (A suivre.)

MARGUERITE JAYET

REVUE DES IDÉES

Encore l'éducation nationale. — Nous avons déjà signalé le 2 février l'article de M. Zimmermann, paru dans la *Bibliothèque Universelle*, sur l'éducation nationale. Nous en détachons encore le passage suivant, qui appellerait quelques réserves au point de vue des études primaires, mais qui trouverait certainement d'heureuses applications dans les études secondaires :

« Les cantons pourvoient à l'instruction publique ; c'est une prérogative qu'ils sont jaloux de conserver et que je ne songe pas à leur contester. Nous répugnons aux programmes uniformes imposés par l'autorité fédérale. Il n'est pas dans nos traditions de donner à nos élèves un cours de morale *ex cathedra*. Les études classiques ne concourent pas chez nous comme en France à définir notre caractère national, l'étude même de la langue maternelle n'y tend qu'indirectement. Je ne trouve vraiment de ressource que dans une étude plus large, plus complète et plus approfondie de notre histoire, une étude qui envelopperait notre histoire littéraire, qui s'attacherait à décrire avec précision les mœurs, les institutions, la vie de nos ancêtres, qui saurait nous rendre sensibles leur caractère, leurs façons de comprendre le monde et de se comprendre eux-mêmes, une histoire enfin qui s'attarderait aux questions économiques et sociales du présent et nous initierait au mouvement artistique — qui, en un mot, nous présenterait un tableau complet, suggestif et coloré de la vie suisse à travers les âges. Tout cela, nous le faisons assez bien quand il s'agit d'une des grandes nations voisines ; beaucoup de nos jeunes collégiens reconstitueraient sans trop de peine la physiologie du dix-huitième siècle français, par exemple, qui seraient fort embarrassés de définir celle du nôtre ! Combien notre enseignement de l'histoire nationale a été jusqu'ici insuffisant et étriqué, un exemple vous le fera toucher du doigt : le dernier de nos écoliers vous dira sans broncher la date du siège de Soleure ou du combat du Stoss¹ ; si vous le pressez un peu, il vous racontera tous les épisodes, historiques ou légendaires, qui se rattachent à ces mémorables événements ; en revanche, il ignorera jusqu'au nom de Haller ou de Holbein ; ne lui demandez pas de vous décrire la vie des bourgeois ou des paysans au temps des guerres de Bourgogne ; il vous répondra par quelques phrases creuses et banales. Et si vous interrogiez nos jeunes bacheliers sur la politique extérieure des Confédérés au seizième siècle, croyez-vous qu'ils répondraient avec beaucoup d'aisance ?

» Il y aurait peu de choses à changer à nos programmes pour faire à notre éducation proprement nationale la place qu'elle mérite. Si nos gouvernements

¹ M. Zimmermann ne se fait-il pas quelques illusions ? (Réd.)

cantonaux, indépendamment de toute contrainte légale, prenaient à tâche de la favoriser et de la développer dans la mesure du possible, il y aurait un grand point d'acquis. Ce n'est certes pas l'œuvre d'un jour ; surtout il faudrait qu'on se débarrassât d'une certaine indifférence et d'une fâcheuse étroitesse de vues. »

Le respect. — M. Pierre Bovet, qui a publié en 1913 une captivante étude sur *Le mystère du devoir*, vient de donner à la *Revue de théologie et de philosophie* (n° 24, août-octobre 1917) un bel article sur *Le respect*. Comme directeur de l'institut Jean-Jacques Rousseau, M. Bovet se range nécessairement parmi les praticiens de l'éducation ; dans ses études, en revanche, il tient à se placer uniquement sur le terrain psychologique : il aborde son sujet avec l'esprit désintéressé du savant. L'éducateur passe donc ici au second plan, il s'efface devant le psychologue ; pourtant on le devine dans l'ombre, on le pressent malgré tout à la haute portée morale de l'œuvre ; on sent que l'auteur a charge d'âmes et qu'il n'est pas de ceux qui pourraient s'écrier : « Suis-je le gardien de mon frère, moi ? » Nous n'essayerons pas de résumer son article : nous tâcherons simplement d'en tirer quelque chose qui puisse s'appliquer à l'école.

« Le respect que l'on a pour un précepte découle naturellement du respect que l'on a pour celui qui le donne », dit saint Thomas d'Aquin.

Le respect n'a pas une cause unique. Les personnes que nous respectons sont de deux sortes : ce sont celles que nous craignons et celles que nous aimons ; souvent nous éprouvons pour elles ces deux sentiments à la fois. L'amour et la crainte ne s'excluent pas. M. Bovet cite ici une jolie page de Rollin, dont je me borne à détacher ces lignes : « Le respect, sur lequel est fondée l'autorité, renferme deux choses, la crainte et l'amour, qui se prêtent un secours mutuel, et qui sont les deux grands mobiles, les deux grands ressorts de tout gouvernement en général, et en particulier de la conduite des enfants. »

M. Bovet distingue entre la *crainte* et la *peur* ; puis, serrant de plus près l'idée de respect, il en voit l'origine dans « une *admiration* ressentie pour quelqu'un qu'on aime ou qu'on redoute ». L'admiration ! qu'il est difficile de l'exciter, de la mériter ! Mais une chose est certaine : le maître ou la maîtresse qui, en quoi que ce soit, arrive à provoquer l'admiration de ses élèves, dispose d'une force merveilleuse et décuple son influence.

M. Bovet insiste à bon droit sur ce principe si souvent méconnu en éducation, qu'il est impossible de créer ou de renforcer le respect *par le raisonnement*. Si mes élèves manquent de respect à mon égard, je n'y remédierai en rien en leur démontrant qu'ils doivent me respecter, ni en leur énumérant toutes les raisons qui militent en ma faveur.

Gardons-nous, d'autre part, de mettre tous les respects au même rang. Ceux qui sont nés de la crainte nous paralysent ; l'amour nous arrête aussi, mais surtout il nous stimule ; il ne se borne pas à nous empêcher de rien faire qui puisse déplaire à celui que l'on aime, il nous incite par-dessus tout à lui faire plaisir.

Chacun de nous, remarque en terminant M. Bovet, inspire quelque respect. Et nous concluons avec lui : « Il n'y en a point parmi nous qui soit si chétif, si peu aimable, qu'il n'inspire de respect à personne. Quels que nous soyons, il

est autour de nous des petits qui regardent à nous. Pour ces petits, mettons-nous au service d'un grand idéal. Respectons quelque chose et quelqu'un qu'ils puissent, après nous, respecter. »

ALB. C.

VARIÉTÉ

La vocation de Jules Bernon.

Au commencement du printemps, le régent parla au père Bernon. Il lui dit :

— Voilà que votre Jules va avoir seize ans. Qu'est-ce que vous voulez faire de ce garçon ?

Bernon répondit :

— Ma foi, on n'en sait encore rien !

— Il me semble que c'est le moment d'y penser.

— Oh ! ça c'est vrai.

Ils étaient devant le bâtiment d'école. Bernon avait un outil sur l'épaule. Chaque fois qu'il parlait, il ôtait sa pipe de la bouche. Ils firent quelques pas, mais pendant un long moment, ils ne se parlèrent pas. Le père Bernon marchait tout courbé, comme écrasé par le poids des soucis que lui donnait sa nombreuse famille. Etant cantonnier, il ne pouvait pas, avec sa paie, entretenir toute sa marmaille, composée de onze enfants, dont Jules était l'aîné. Sur les instances de sa femme, il s'était adressé à la commune, mais de ce côté-là, il n'y avait pas beaucoup à espérer. De temps à autre, il recevait dix francs, et les deux écus disparaissaient avant qu'on ait eu seulement le temps de les retourner.

Le régent reprit :

— Ecoutez, monsieur Bernon, votre fils Jules est très intelligent. Je vous assure que s'il se présente à l'examen d'admission à l'Ecole Normale, il a bien des chances d'être reçu.

Le cantonnier s'arrêta et dit :

— Oui, oui, ce n'est pas l'intelligence qui lui manque ; on est tous comme ça dans la famille, mais vous savez, monsieur le régent, il nous manque le principal.

— Comment donc ?

— Oui, on n'a pas le moyen, quoi ?

— Vous exagérez. On peut toujours trouver de l'argent.

— Non, c'est comme je vous le dis. Faut pas y penser.

— C'est dommage, c'est bien dommage, car, je vous le répète, votre fils est très bien doué. Il a de l'étoffe, ce garçon.

Ayant parlé, il salua et se dirigea vers la maison d'école.

Le cantonnier s'arrêta devant une vieille maison délabrée. Il vivait là avec sa nombreuse progéniture, dont quelques membres, reconnaissables à leurs frimousses sales et à leurs vêtements troués, jouaient encore au bord du chemin. Par la porte entr'ouverte, on voyait la mère Bernon — une grosse femme au teint couleur de brique et aux cheveux jaunes — mettre la table pour le souper.

Une fois arrivé, le cantonnier posa son outil et s'assit sur un tabouret. Il était maigre, usé, quoique n'ayant pas encore atteint la cinquantaine. Ses yeux étaient enfoncés dans leur orbite ; on remarquait surtout sa moustache rouge, tombant à la chinoise.

Après s'être accoudé à la table, il dit :

— Voilà que notre Jules va communier. Il n'y a pas, faudra lui chercher une place.

La femme, qui puisait la soupe, s'arrêta et, se tournant vers son homme, elle répondit :

— Oui, c'est juste le moment si on veut lui trouver une bonne place. En tout cas, il ne faut pas qu'il reste ici à s'éreinter pour ne rien gagner.

Le cantonnier reprit :

— Je viens de voir le régent. Il me disait justement de l'envoyer à l'Ecole Normale.

— Eh ! mon Dieu, où veut-il qu'on prenne l'argent ?... Que lui as-tu répondu ?

— Je lui ai dit qu'on n'avait pas le moyen. Voilà !

La nuit était venue. La mère Bernon appela ses enfants pour le souper. Ils vinrent se ranger autour de la table. Comme il n'y avait pas place pour tous, les derniers venus, après avoir pris leur assiettée de soupe, allaient s'asseoir où ils pouvaient. Il y en avait dans tous les angles de la cuisine.

Plus tard, quand les enfants furent couchés, le cantonnier et sa femme reprirent leur conversation :

— Vois-tu, disait la femme, je crois que le mieux, c'est de demander au ministre de lui chercher une place, mais une bonne, comme valet de chambre dans une grande maison. Il y a une masse d'argent à gagner. Et puis, à nous, ça ne nous coûte rien, tu comprends ?

Il répondit d'un signe de tête.

En termes de conclusion, elle ajouta :

— Qui ne peut, ne peut !

* * *

Le pasteur, qui avait pour principe de s'occuper de ses catéchumènes après leur communion, accueillit favorablement la demande du père Bernon. Il écrivit à un sien collègue qui dirigeait un bureau de placement. La réponse se fit longtemps attendre. Un mois passa, au cours duquel Jules fit sa première communion. On attendit encore. Le pasteur commençait à perdre patience, le père Bernon ne manquant jamais de l'aborder avec l'éternelle phrase :

— Alors, toujours rien, monsieur le pasteur ?

Enfin la lettre arriva. Elle disait que Jules pouvait entrer comme second valet de chambre chez un comte polonais habitant Paris. On l'attendait le quinze mai. Le pasteur alla aussitôt communiquer la nouvelle aux Bernon. La lettre disait encore que le jeune homme recevrait au début cinquante francs par mois en plus de son entretien. Le soir même, tout le village était renseigné. La mère Bernon avait raconté partout que Jules aurait cinquante francs pour le premier mois, mais qu'ensuite ce serait cent francs.

— Vous comprenez, disait-elle à la femme du garde-champêtre, c'est du bénéfice net, puisqu'il sera entretenu de tout; sans compter les cadeaux!

La femme du garde-champêtre secouait la tête et répondait :

— Tout de même, il a une rude chance, votre garçon!

Jules, qui s'était un peu tenu à l'écart pendant un bon mois, se montrait maintenant. Le soir, on le vit se promener dans le village avec les autres garçons. Il n'était pas très grand, mais trapu et lourdaud, avec la manie de toujours enfoncer ses poings dans ses poches. A présent qu'on lui avait déniché une bonne place, il paraissait déjà plus alluré, ayant le sentiment de son importance.

Tout jeune déjà, on l'élevait dans cette idée qu'à seize ans il devrait gagner sa vie. Quand il disait : « Je voudrais acheter ceci » ou bien « J'aimerais aller à tel endroit », on lui répondait invariablement : « Quand tu gagneras ta vie, tu feras ce que tu voudras. En attendant... » Habituellement, on n'achevait pas la phrase, mais c'était tout comme. Il comprenait. Il ne répondait rien, mais se réjouissait d'être libre. A présent qu'il était « casé », comme disait son père, il pensait bien n'agir qu'à son idée, et se souciait fort peu des conseils qu'on ne manquerait pas de lui donner.

Il rentra tard, ses camarades lui ayant payé à boire au café des Balances.

Le jour du départ arriva. Jules, vêtu de son habit de communion et ayant à la main une valise, quitta pour la première fois la maison paternelle. Il était un peu ému, sentant vaguement qu'une nouvelle vie commençait pour lui. Il écouta sans mot dire les dernières recommandations de sa mère, laquelle montrait en ce moment-là des trésors de tendresse soigneusement cachés jusqu'à ce jour. En l'embrassant, elle y alla de sa petite larme, puis, quand il eut disparu au tournant de la rue, elle rentra, suivie de sa marmaille.

Le père Bernon marchait à côté de son fils. Tous les dix pas, on s'arrêtait. Il fallait serrer des mains qui se tendaient. C'étaient des « au revoir » et des « bon voyage » à n'en plus finir. Le cantonnier était content.

Au sortir du village, la route descend et longe le ravin. Ils cheminaient côte à côte, échangeant de temps à autre une parole. Le père disait :

— Alors tu nous écriras quand tu seras là-bas ! Et puis, on a assez à faire à nourrir tout ce monde ; si tu peux nous envoyer quelque chose... tu sais, on compte sur toi !

Jules répondit :

— On tâchera !

Puis il y avait de nouveau un silence, après quoi on parlait du temps.

La gare est à une demi-heure du village. Comme ils allaient d'un bon pas, ils arrivèrent trop vite. Il y avait peu de monde, car c'était une petite gare. Soudain on vit un panache de fumée, et le train surgit tout à coup.

— Voilà ! Eh bien, adieu !... dit le père.

L'émotion l'empêchait de parler. Jules enjamba le marchepied du wagon, se plaça près d'une fenêtre et regarda. Et tandis que le train s'éloignait, il regardait toujours.

(A suivre.)



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre. marque Boulenger, Paris.

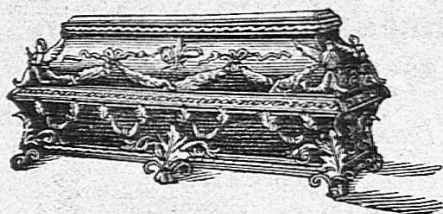
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

Constructions transportables

en bois. Système spécial.

Baraquements industriels. — Constructions de halles.
Cantines d'ouvriers. — Maisons ouvrières.
Constructions légères en tous genres et pour tous usages.
Pavillons en bois en tous genres.

TRAVAUX SUISSES DE CHARPENTE
SCHMIDLI & DE ROCHE

TÉLÉPHONE 13

ESCHLIKON

TÉLÉPHONE 13

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.
Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

L'Intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education
(Institut J.-J. Rousseau)

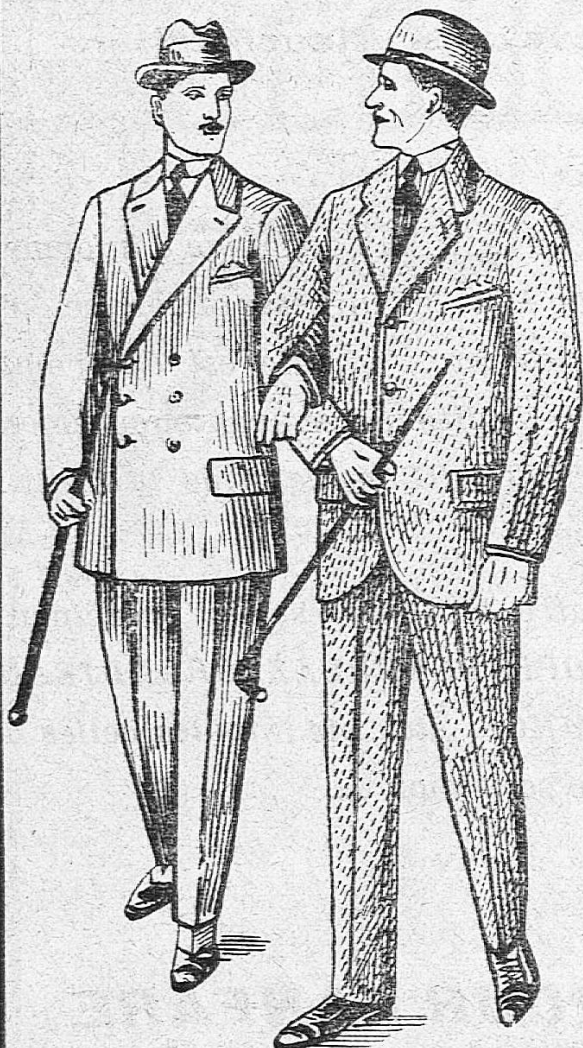
Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Tacconnerie 5, GENÈVE.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements

Cravates

Bretelles

10 %

au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

EDITION FŒTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne  Vevey  Neuchâtel

La maison FŒTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les [œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉÂTRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.

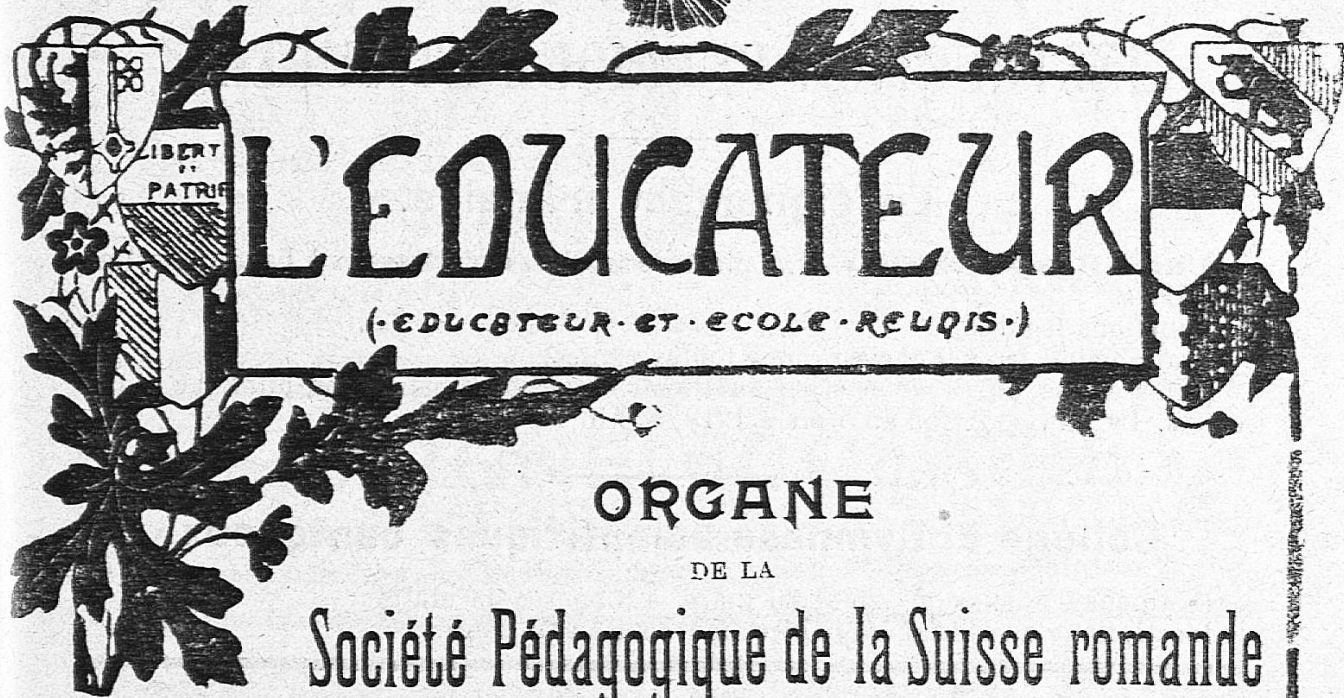
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{re} ANNÉE — N° 8.

LAUSANNE. — 23 février 1918.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUQUIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gerant : Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire.

Chesalles s. Oron. — La place de maîtresse de travaux à l'aiguille est au concours.

Fonctions légales.

Traitement : fr. 300 par an, pour toutes choses.

Adresser les offres de service au Département de l'Instruction publique et des cultes, 1^{er} service, jusqu'au 5 mars 1918, à 6 h. du soir.

Collège et Gymnase scientifiques cantonaux.

Examens d'admission : 25 et 26 mars, à 8 heures du matin.

Inscriptions au bureau de la direction du 1 au 20 mars.

AVIS : MM. les Instituteurs qui intéressent leurs élèves à la

Cueillette des plantes médicinales

peuvent traiter dès maintenant avec la

J.H. 30.724 D.

Pharmacie J. BERTRAND, CHEXBRES.



ÉDITION LA CONCORDE, Jumelles, 4, LAUSANNE

Vient de paraître :

Aux parents, par **Th Vernet.** Causerie sur l'éducation des enfants. —
Prix relié toile Fr. 2 —

(Très recommandé à tous ceux que préoccupent l'avenir, le souci de préparer la génération qui monte.)

L'Amour et le Mariage. Sept causeries par **Jacques Adamina,**
pasteur. — Vol. de 330 pages. Prix Fr. 4 —

Les questions traitées dans ce volume sont d'un intérêt aussi grand qu'universel. L'auteur, sans voiler en rien les côtés sérieux, douloureux, tragiques même du sujet, a tenu pourtant à en relever, de préférence, les côtés élevés et poétiques. Il ne fallait pas moins que la fine psychologie de M. Adamina pour traiter un tel sujet, que les hypocrisies de mœurs et de langage ont rendu extrêmement délicat. Ce volume devrait être lu par tous : parents, jeunes gens et jeunes filles.



PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
 14 Rue Haldimand
ASCENSEUR CH^{LES} MESSAZ TÉLÉPHONE

PORTRAITS DE TOUS FORMATS
 SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS
 DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS
 Reproduction d'anciennes photographies.
 AGRANDISSEMENTS MINIATURE, etc.
 Ouvert tous les jours et les dimanches.
 Maison de confiance fondée en 1890. Médaille d'argent Berne 1914.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire

Pour les connaître encore mieux

par

PAOLO CALVINO, pasteur

Réponse au livre **Pour les mieux connaître**, du D^r G. Clément, de Fribourg. En vente dans toutes les librairies. **Prix : 60 cent.**

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1917 et 1918 les mêmes dividendes que pour les 5 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schächtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11, Lausanne.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'ÉDUCATEUR.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Pour paraître prochainement :

E. Chaix et W. Rosier

Géographie Physique

Deuxième édition complètement revue et remaniée.

Un vol. contenant 388 autotypies, figures et cartes Fr. 3.75

Cet ouvrage a été adopté par le Département de l'Instruction Publique du Canton de Genève, et est publié sous les auspices des Sociétés suisses de Géographie. Écrit pour servir à l'enseignement secondaire, il est en outre d'un vif intérêt pour tous, et en particulier pour les maîtres primaires qui voudraient vivifier leur enseignement de la géographie.

AVIS IMPORTANT :

Le prix des ouvrages scolaires suisses est majoré de 20 % : Décision de la Société suisse des Libraires.